



## Demande de réservation de la Salle des Fêtes

### Particuliers

Je soussigné(e) .....

domicilié(e) à .....

.....

Téléphone (s) .....

Adresse mail .....

### SOLLICITE LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DE BELLENEUVE

#### ■ Date envisagée de la location :

Du ..... Au .....

#### ■ Objet de la location :

Objet précis : .....

Nombre de personnes : .....

#### ■ Configuration demandée – détermination du tarif :

Catégorie	Configuration	Durée	Tarifs	Choix
■ Etre habitant(e) de BELLENEUVE et organiser une manifestation à caractère familial pour moi-même ou mes enfants	Salle + Office	1 jour (semaine)	140 €	<input type="checkbox"/>
		Week-end	260 €	<input type="checkbox"/>
■ Ne pas être habitant(e) de BELLENEUVE ou être une association extérieure	Salle + Office	1 jour (semaine)	280 €	<input type="checkbox"/>
		Week-end	440 €	<input type="checkbox"/>
■ OPTIONS	Vaisselle	<i>Sans condition de durée et de nombre de personnes</i>	80 €	<input type="checkbox"/>
	Cuisine complète		40 €	<input type="checkbox"/>

**N'étant pas encore votés, les tarifs 2017 sont susceptibles d'être modifiés par délibération.**

\* OFFICE : espace lavage + 1 frigo

■ CUISINE COMPLETE : espaces lavage et cuisson + 3 frigos + 1 congélateur

## ■ Conditions de restitution des lieux :

Le locataire s'engage à effectuer :

- le nettoyage de la vaisselle et son rangement à l'emplacement indiqué ;
- l'enlèvement de la décoration de la salle ;
- le ramassage des serpentins et autres cotillons et autres débris ;
- le dépôt des ordures ménagères et des emballages dans les containers appropriés ;
- le balayage des sols, sanitaires, cuisine ;
- à restituer les locaux et le mobilier dans l'état de propreté initial ;

## ■ Repas :

Un repas sera servi : oui  non

▪ Vous ferez appel à un cuisinier / traiteur : oui  non

**Lutte contre le travail illégal** : les personnes embauchées devront être déclarées auprès de l'URSSAF (8 bd Clémenceau à Dijon). Le non respect de la déclaration préalable à l'embauche constitue un délit conformément aux dispositions des contraventions au Code du Travail, modifié par la loi du 10 mars 1997.

## ■ Musique :

Une animation musicale est prévue : oui  non

**Attention** : la commune ne prête ni ne loue le matériel de sonorisation (y compris aux associations)

**Droits d'auteurs** : la musique diffusée doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la SACEM (3 A boulevard Eugène Spuller à Dijon). Dans le cas d'une animation avec orchestre ou disc-jockey, il y a lieu en outre de contacter l'URSSAF pour s'enquérir des formalités et cotisations dues).

## ■ Assurance responsabilité civile :

L'utilisateur devra justifier d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile (y compris risques locatifs) pour les accidents corporels et matériels pouvant survenir à lui-même comme aux tiers pendant l'utilisation de la salle.

### Le demandeur :

- **Certifie la sincérité des renseignements fournis ;**
- **Est informé que la présente demande de réservation ne constitue pas une promesse de location. La location ne sera effective qu'après accord du Maire et établissement d'un contrat dûment signé par les deux parties et accompagnés des pièces demandées.**

Fait à ....., le .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

## ■ AVIS DU MAIRE :

Favorable

Défavorable

Belleneuve, le .....

Le Maire, Marc BOEGLIN